



Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 30 Juin 2022



Also available in English under the title: *Quarterly Financial Report - For the quarter ended June 30, 2022*

Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales. La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf avec la permission écrite de la Commission de la fonction publique du Canada.

Pour plus d'information, communiquez avec :

Commission de la fonction publique du Canada
22, rue Eddy
Gatineau (Québec) K1A 0M7

Courriel : cfp.infocom.psc@cfp-psc.gc.ca

Site Web de l'éditeur : <https://www.canada.ca/fr/commission-fonction-publique.html>

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le président de la Commission de la fonction publique du Canada, 2022

No de cat. SC12-4F-PDF (fichier PDF, français)
ISSN 2819-411X

No de cat. SC12-4E-PDF (fichier PDF, anglais)
ISSN 2819-4101

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel doit être lu conjointement avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses de 2022-2023. Il a été préparé par la direction, conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par la Directive sur les normes comptables, GC 4400 Rapport financier trimestriel ministériel. Le rapport a été revu par le Comité d'audit interne de la Commission de la fonction publique du Canada.

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1 Pouvoirs et objectifs

La Commission de la fonction publique du Canada (l'organisme) est un organisme indépendant créé en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et mentionné aux annexes I.1 et IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

On peut trouver une description sommaire des programmes de l'organisme dans le [Plan ministériel 2022-2023](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'organisme accordées par le Parlement et celles utilisées par l'organisme, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires de dépenses pour l'exercice financier 2022-2023. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière en ce qui concerne l'exercice des pouvoirs de dépenser.

Le gouvernement ne peut engager des dépenses sans autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées en vertu de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

L'organisme utilise la méthode de comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore assujettis à une comptabilité axée sur les dépenses.

1.3 Structure financière

La structure financière de l'organisme est composée d'autorisations budgétaires votées pour les dépenses de programme et des autorisations législatives pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

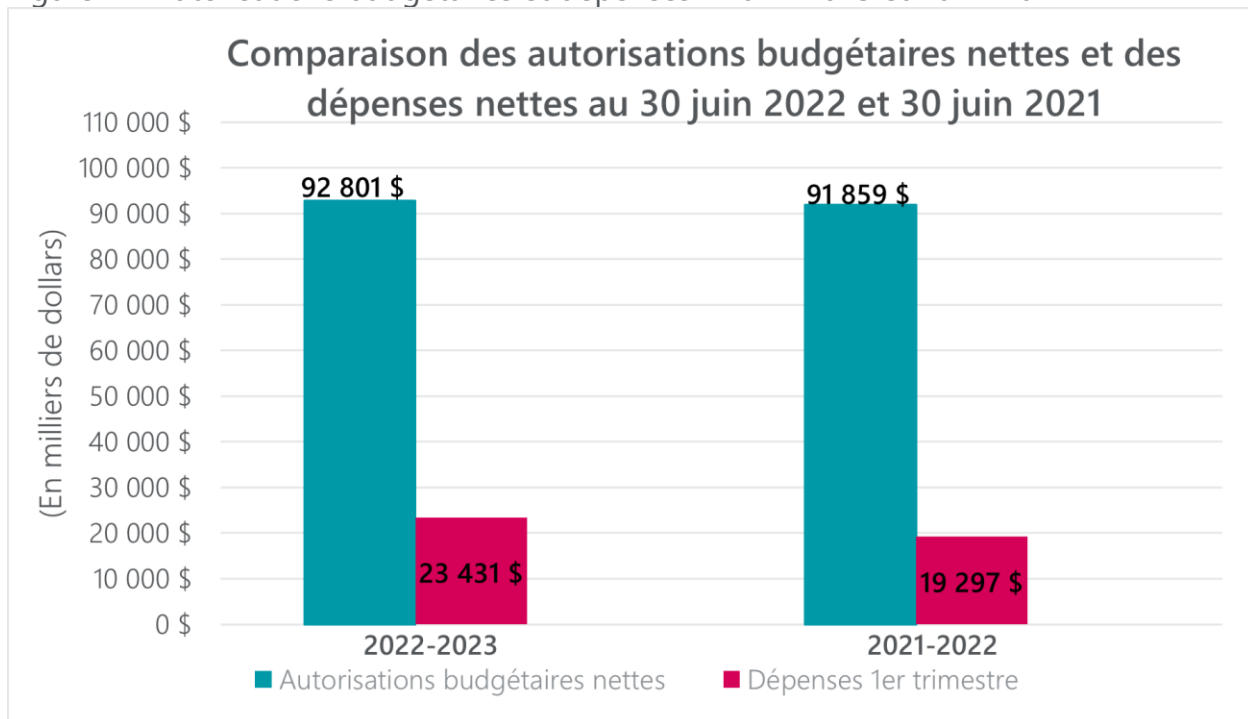
De même, l'organisme est autorisé à dépenser les recettes qu'il a perçues d'autres ministères et organismes au cours d'un exercice financier afin de s'acquitter des dépenses engagées durant le même exercice pour la prestation de produits et services en matière d'évaluation et de conseils.

2. Points saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

La présente section décrit les principaux éléments ayant contribué à la variation des ressources disponibles pour l'exercice courant et des dépenses réelles pour le trimestre se terminant le 30 juin 2022.

Le graphique suivant présente une comparaison des autorisations budgétaires nettes disponibles et des dépenses pour les trimestres se terminant le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021, pour une combinaison du Crédit 1 – Dépenses du programme et des autorisations législatives de l'organisme.

Figure 1 - Autorisations budgétaires et dépenses - 2022-2023 et 2021-2022



Version texte

Année	Autorisations budgétaires et dépenses	Dépenses 1er trimestre
2022-2023	92 801 \$	23 431 \$
2021-2022	91 859 \$	19 297 \$

2.1 Changements importants visant les autorisations

Tel qu'indiqué à la Section 6 – État des autorisations, au 30 juin 2022, nous avons constaté une augmentation de 942 000 \$ en crédits autorisés disponibles pour l'exercice courant, comparativement à l'exercice précédent.

Voici les principales raisons de ces écarts :

- augmentation de 554 000 \$ reçus du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour couvrir les taux de salaire actuels plus élevés en raison de la mise en œuvre des conventions collectives au cours des exercices précédents;
- réduction de 116 000 \$ à la suite d'un transfert à Services partagés Canada pour soutenir un modèle de financement des services de technologie de l'information à l'échelle du gouvernement;

- financement de 181 000 \$ reçu pour compenser la hausse des tarifs liés au régime d'avantages sociaux des employés pour les services juridiques facturés par le ministère de la Justice;
- augmentation de financement de 63 000 \$ en raison de l'annulation des affectations fixée dans le passé;
- augmentation de 227 000 \$ du financement en raison des ajustements de la contribution de l'employeur au régime d'avantages sociaux des employés;
- augmentation de 32 000 \$ du financement reçu du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour couvrir les dépenses du programme fédéral de stages pour les Canadiens en situation de handicap.

2.2 Changements importants visant les dépenses nettes de l'exercice précédent

Tel qu'indiqué à la Section 7 – Dépenses budgétaires par article courant, le total des dépenses budgétaires nettes du trimestre affiche une augmentation de 4 134 000 \$ ou 21,4 %, passant de 19 297 000 \$ en 2021-2022 à 23 431 000 \$ en 2022-2023.

Voici les principales raisons de ces écarts :

- augmentation de 3 821 000 \$ des frais de personnel, résultant principalement :
 - de la facturation et du paiement plus tôt dans l'année (au 1er trimestre) du régime d'avantages sociaux des employés, incluant le régime de pension de retraite, le régime de retraite du Québec, les prestations de décès et l'assurance-emploi, pour un total de 2 981 000 \$ en 2022-2023, par comparaison à un résultat nul au premier trimestre 2021-2022.
 - auparavant, l'organisme recevait les factures à partir du deuxième trimestre;
 - augmentation de 630 000 \$ des dépenses pour l'embauche d'étudiants et de personnel occasionnel, et pour les nominations intérimaires;
 - diminution de 512 000 \$ des dépenses pour les employés nommés pour une indéterminée et les employés avec terme en 2022-2023, par comparaison à 2021-2022;
 - augmentation des charges à payer pour les paiements à effectuer aux autres ministères et organismes : 1 432 000 \$ en 2022-2023, contre 303 000 \$ en 2021-2022, résultant principalement du nombre accru d'employés des autres ministères et organismes qui ont été transférés à la CFP;

- augmentation de 524 000 \$ des dépenses de fonctionnement et d'entretien, résultant principalement de :
 - l'augmentation de 550 000\$ des acquisitions de matériel et d'outillage, résultant principalement de l'achat d'un logiciel d'application;
 - l'augmentation de 191 000 \$ des services professionnels et spéciaux, résultant principalement d'une augmentation des frais de formation et de consultation;
 - la diminution de 364 000 \$ des frais de location, résultant principalement d'une facturation plus tôt dans l'année en 2021-2022 par rapport à 2022-2023;
 - l'augmentation de 141 000 \$ des autres subventions et paiements résultant principalement de l'augmentation du montant des trop payés de salaire;
 - L'augmentation de 11 000 \$ des frais de transport et de communication, résultant principalement de l'augmentation des dépenses de voyage.
- augmentation de 211 000 \$ des recettes affectées aux dépenses, principalement attribuable à ce qui suit :
- l'augmentation des revenus en 2022-2023, résultant principalement de la hausse de la demande liée aux services d'examen en ligne, d'administration des tests et de coaching, principalement en raison du report des tests linguistiques et de l'extension de l'admissibilité des résultats aux tests pendant la pandémie de COVID-19. L'organisme s'est adapté à l'environnement virtuel résultant de la pandémie et la accru l'efficacité du processus de facturation.

3. Risques et incertitudes

Notre organisme évolue dans un environnement dynamique et complexe qui l'oblige à être efficace, souple et novateur afin d'appuyer l'embauche dans les ministères et organismes fédéraux partout au Canada. Dans son cycle de planification et de reddition de comptes ministériels, l'organisme effectue un examen annuel des risques organisationnels et effectue un suivi trimestriel des stratégies et activités d'atténuation qui peuvent avoir une incidence sur les résultats escomptés. Ce suivi inclut une veille stratégique des changements dans les facteurs de risque externes et les vulnérabilités internes qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats de l'organisme.

Pour en savoir plus sur le contexte opérationnel de l'organisme et sur les principaux risques et stratégies d'atténuation connexes, consultez le [Plan ministériel 2022-2023](#).

Depuis la publication du Plan ministériel, des changements ont été apportés à notre loi habilitante, *la Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, et des outils ont été élaborés pour guider les ministères et organismes quant aux répercussions de ces changements sur le processus d'embauche. Nous continuerons de collaborer avec les ministères et organismes afin d'examiner un plus large éventail de facteurs sociodémographiques et de facteurs d'identité croisés, pour éliminer ou réduire les obstacles et préjugés dans le système de dotation, au-delà de la prise en considération des 4 groupes visés par l'équité en matière d'emploi et du taux de représentation géographique et de représentation en fonction des langues officielles.

4. Changements importants liés au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Au début du mois de juin 2022, le président a pris sa retraite et le Bureau du Conseil privé n'a pas encore nommé un nouvel administrateur général. Le dirigeant principal des finances signera tous les documents relatifs aux finances jusqu'à la nomination d'un nouvel administrateur général.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Philip Morton, CPA, CGA
Dirigeant principal des finances

Gatineau, Canada

Le 29 août 2022

6. État des autorisations (non vérifié)

Exercice 2022-2023 (en milliers de dollars)			
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023¹	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 net – Dépenses du programme	80 876	20 444	20 444
Législative - Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	0	6	6
Législatifs - Contribution de l'employeur au régime d'avantages sociaux des employés	11 925	2 981	2 981
Autorisations totales	92 801	23 431	23 431

¹ Inclut seulement les autorisations existantes accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

6. État des autorisations (non vérifié) [suite]

Exercice 2021-2022 (en milliers de dollars)			
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022²	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 net- Dépenses du programme	80 160	19 297	19 297
Législative — Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	0	0	0
Législative- Remboursements de montants crédités aux recettes des exercices précédents	0	0	0
Législatifs- Contribution de l'employeur au régime d'avantages sociaux des employés	11 699	0	0
Autorisations totales	91 859	19 297	19 297

² Inclut seulement les autorisations existantes accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

7. Dépenses budgétaires par article courant (non vérifiées)

Exercice 2022-2023 (en milliers de dollars)			
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	90 241	21 852	21 852
Transport et télécommunications	320	12	12
Information	228	24	24
Services professionnels et spéciaux	13 654	821	821
Location	1 424	493	493
Réparation et entretien	60	4	4
Services publics, fournitures et approvisionnement	144	26	26
Acquisition de matériel et d'outillage	838	562	562



Exercice 2022-2023 (en milliers de dollars)			
Autres subventions et paiements	144	186	186
Total des dépenses budgétaires brutes	107 053	23 980	23 980
Moins les recettes affectées aux dépenses	(14 252)	(549)	(549)
Total des dépenses budgétaires nettes	92 801	23 431	23 431

7. Dépenses budgétaires par article courant (non vérifiées) [suite]

Exercice 2021-2022 (en milliers de dollars)			
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	87 310	18 031	18 031
Transport et télécommunications	996	1	1
Information	180	35	35

Exercice 2021-2022 (en milliers de dollars)			
Services professionnels et spéciaux	12 330	630	630
Location	1 440	858	858
Réparation et entretien	2	1	1
Services publics, fournitures et approvisionnement	1 876	22	22
Acquisition de matériel et d'outillage	101	12	12
Autres subventions et paiements	1 876	45	45
Total des dépenses budgétaires brutes	106 111	19 635	19 635
Moins les recettes affectées aux dépenses	(14 252)	(338)	(338)
Total des dépenses budgétaires nettes	91 859	19 297	19 297

